



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

**Unité Départementale de l'Architecture
et du Patrimoine**

Affaire suivie par : Philippe GISCLARD

Tél : 05.63.22.24.22

Mél : udap.tarn-et-garonne@culture.gouv.fr

Montauban, le 7 Décembre 2023

Monsieur Philippe GISCLARD

à

DDT – SEB – Service Eau et Biodiversité

Objet : AENV – Écluse de Sapiacou - Montauban - Réhabilitation

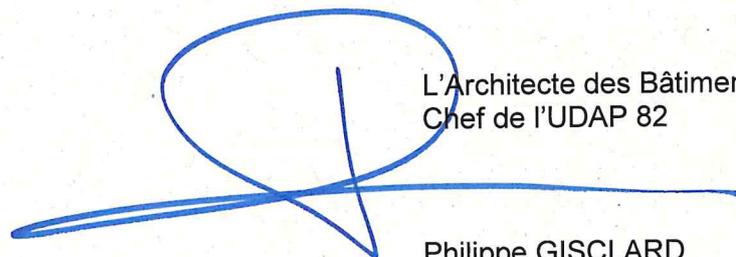
N/Réf. : PG/VB – 2023/144

V/Réf. :

P.J. :

Suite à votre sollicitation au titre du code de l'environnement, j'ai examiné avec attention le dossier de réhabilitation de l'écluse du Moulin de Sapiacou que vous m'avez transmis pour avis.
Ce dossier n'appelle pas d'observation de principe de notre part.

Cependant, outre la réhabilitation de l'écluse, les ouvrages étant situés dans le Site Inscrit du bassin du Tarn, le projet d'aménagement d'ensemble du lieu envisagé devra faire l'objet d'une autorisation au titre du code de l'urbanisme et au titre du code du patrimoine qui permettra de mieux informer la qualité architecturale et paysagère des travaux nécessaires à sa réalisation.



L'Architecte des Bâtiments de France
Chef de l'UDAP 82

Philippe GISCLARD